

**PROCES-VERBAL du Conseil Municipal  
du MARDI 5 février 2019 à 20 H**

Sur convocation en date du 29 janvier 2019 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 5 février 2019 à 20 heures dans la salle du Conseil, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2018
- Renouvellement de la convention de fourrière animale avec l'AIMAA
- Proposition de renouvellement du contrat de bail pour l'antenne ORANGE
- Autorisation de mandatement anticipé des dépenses d'investissement
- Suppression de documents de l'inventaire de la bibliothèque
- Animations culturelles 2019
- Cotisation à l'UNESCO au titre de l'année 2019
- Achat d'un échafaudage
- Achat d'un onduteur pour la MDA
- Renouvellement du contrat d'entretien de l'orgue de l'église
- Informations et questions diverses

Mme le Maire fait part à l'assemblée du retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- Achat d'un onduteur pour la MDA, suite à la réunion de préparation du Débat d'Orientation Budgétaire du 5 février 2019.

**PRESENTS : Barbara NAVEAU, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, Marie-Christine ANDRY, Béatrice VAUTRAIN, Marie PANIGAI, Odile CUGNART, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Benoît BERNARD, Corinne ATHANASE.**

**ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Jean-Louis BRIZARD à Maryline LAFOREST**

**ABSENTS EXCUSÉS : /**

**ABSENTS NON EXCUSÉS : /**

Avant de commencer la séance, Mme le Maire tient à rendre hommage à Mr Stéphane ROBLET, Adjoint à Fontaine sur Ay et très investi en tant que délégué au sein de la CCGVM.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christiane BOUTHORS a été nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h et constate que le quorum est atteint avec 17 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

## **Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2018 :**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2018, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

*Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

## **DELIBERATIONS**

### **D.2019.01 : Renouvellement de la convention de fourrière animale avec l'AIMAA**

Madame le Maire expose qu'en vertu de la réglementation en vigueur relative aux animaux, chiens et chats trouvés errants (perdus, égarés, abandonnés) et donc en état de divagation, la commune adhère annuellement à l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux, AIMAA, située chemin de Beausoleil, 51200 EPERNAY.

Pour l'année 2019, le montant de la participation financière est de 0,35 € par habitant, ce qui représente pour notre commune, 0,35 € x 1577 habitants (chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2019), soit 551,95 €.

Mme le Maire précise que la capture n'est pas prise en charge par l'AIMAA. Les services des pompiers peuvent assurer la capture de l'animal et son transfert au refuge de l'AIMAA, sachant que ce service est facturé.

Les services municipaux sont aussi amenés à capturer et transférer les chiens et chats en état de divagation, ce qui génère des frais pour la municipalité. Mme le Maire rappelle que par délibération 2016.01 les frais de capture de l'animal sont facturés au propriétaire 125 € et encaissés dans la régie « recettes diverses ».

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec l'AIMAA pour un montant de 551,95 € pour l'année 2019.*

### **D.2019.02 : Proposition de renouvellement du contrat de bail pour l'antenne ORANGE**

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande transmise par mail en date du 20 décembre 2018 proposant à la commune de DIZY de renouveler le bail pour l'antenne ORANGE qui se situe rue des Bas Jardins. En effet le contrat initial conclu le 7 février 2007 pour une durée de 12 ans arrive à son terme. La commune perçoit une redevance annuelle (5 907,76 € au titre de l'année 2018). Le nouveau contrat serait renouvelé pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 7 février 2031 incluant une redevance annuelle fixée à 6 500,00 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement du contrat avec la société ORANGE pour l'antenne située rue des Bas Jardins pour une durée de 12 ans soit du 7 février 2019 jusqu'au 7 février 2031, incluant une redevance annuelle fixée à 6 500,00 €.*

### **D.2019.03: Autorisation de mandatement anticipé des dépenses d'investissement 2019**

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales stipule que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019 dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	BP 2018	25%
20 : immobilisations incorporelles	57 493,88 €	14 373,47 €
21 : immobilisations corporelles	121 044,39 €	30 261,09 €
23 : immobilisations en cours	682 549,70 €	170 637,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>861 087,97 €</b>	<b>215 271,98 €</b>

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

*-d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget 2019, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

### **D.2019.04 : Suppression de documents de l'inventaire de la Médiathèque.**

Mme CHAUDRE, Adjointe aux affaires culturelles informe le conseil municipal, qu'il convient de supprimer différents documents (dont liste jointe) de l'inventaire de la médiathèque et qui seront mis à disposition d'associations caritatives.

**SUPPRESSION DE MAGAZINES 2018**

<p align="center"><b>01 NET</b></p> <p>00718000165768 00718000166063 00718000165545 00718000165826 00718000166329 00718000162278 00718000162724 00718000162161 00718000162062 00718000162518 00718000161874 00718000162658 00718000162831 00718000163136 00718000162880 00718000165404 00718000163219 00718000165081 00718000164241 00718000165487 00718000163482 00718000164183</p>	<p align="center"><b>FEMME ACTUELLE</b></p> <p>00718000162526 00718000162344 00718000162575 00718000166337 00718000162187 00718000166881 00718000166600 00718000166030 00718000166790 00718000166618 00718000166550 00718000162070 00718000161981 00718000162195 00718000162583 00718000162732 00718000162682 00718000163318 00718000162807 00718000162856 00718000162872 00718000162294 00718000162625 00718000164662 00718000165032 00718000165040 00718000165057 00718000165438 00718000164480 00718000165719 00718000165172 00718000165529 00718000163474 00718000162708 00718000162849 00718000165784 00718000165537 00718000165396 00718000166022 00718000166220 00718000165503 00718000165065 00718000165578 00718000165818</p>	<p align="center"><b>GEO</b></p> <p>00718000161999 00718000163292 00718000162633 00718000162260 00718000163128 00718000162757 00718000165552 00718000165164 00718000165792 00718000166345 00718000164167 00718000165016</p>	<p align="center"><b>MODES ET TRAVAUX</b></p> <p>00718000166238 00718000172053 00718000172863 00718000165800 00718000159985 00718000157575 00718000165511 00718000161411 00718000162286 00718000161957 00718000162609 00718000162765 00718000165024 00718000162906 00718000163300 00718000165149 00718000164233</p>
<p align="center"><b>MAXI CUISINE</b></p> <p>00718000142817 00718000115375 00718000106713</p>		<p align="center"><b>AUTOMOBILE MAG</b></p> <p>00718000162179 00718000162823 00718000162542 00718000162674 00718000161510 00718000163151 00718000162013</p>	<p align="center"><b>MON JARDIN MA MAISON</b></p> <p>00718000161387 00718000157047 00718000171519</p>
<p align="center"><b>QUE CHOISIR</b></p> <p>00718000165099 00718000160637 00718000165495 00718000163201 00718000162864 00718000164175 00718000162021 00718000162534 00718000162252 00718000162716 00718000166196 00718000165776</p>		<p align="center"><b>SANTE MAGAZINE</b></p> <p>00718000162815 00718000162666</p>	<p align="center"><b>LES BELLES HISTOIRES</b></p> <p>00718000130069</p>
<p align="center"><b>JE LIS DEJA</b></p> <p>00718000108156</p>		<p align="center"><b>POPI</b></p> <p>00718000142742 00718000152667 00718000151164 00718000167103 00718000156924 00718000142320</p>	<p align="center"><b>J'AIME LIRE</b></p> <p>00718000118338</p>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer différents documents (dont liste ci-dessus) de l'inventaire de la médiathèque,
- d'autoriser leur mise à disposition pour des associations caritatives.

## **D.2019.05 : Animations Culturelles 2019**

Mme CHAUDRE, Adjointe aux affaires culturelles, présente à l'assemblée les propositions d'animations transmises par Corinne Rubin, pour l'année 2019 au sein de la Maison des Associations, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Marne (BDM) à savoir :

### **SPECTACLE ENFANTS**

- 2 séances de contes avec la Compagnie Les Fées du Logis : le mardi 26 mars « Loup and Co » et le mercredi 29 mai 2019, « conte et légende fantastique de Lorraine » pour un montant global de 800,00 €, subventionné à 25% par le Département soit 200,00 €, avec un reste à charge pour la commune de 600,00 €,
- 2 séances de contes avec la Compagnie Tintinnabule : les mercredis 25 septembre et 6 novembre 2019 pour un montant global 720,00 €, subventionné à 25% par le Département soit 180,00 €, avec un reste à charge pour la commune de 540,00 €.

	<b>Coût global</b>	<b>SUBVENTION Département</b>	<b>COMMUNE Reste à charge</b>
Compagnie Tintinnabule	720,00 €	25% 180,00 €	540,00 €
Compagnie Les fées du Logis	800,00 €	25% 200,00 €	600,00 €
<b>Total</b>	<b>1 520,00 €</b>	<b>380,00 €</b>	<b>1 140,00 €</b>

### **Animations portées par la commune à l'initiative de Corinne RUBIN**

3 ateliers :

- Atelier « Tricot-Thé » tout public, tous les vendredis de 15h à 17h
- Atelier « Kamashibai » les mercredis 3 avril et 16 octobre 2019 de 14h30 à 15h
- Atelier « Pompons » les mercredis 13, 20 et 27 novembre de 15h à 16h30 pour décorer le sapin installé dans le hall d'accueil et en écho à l'exposition d'« amigurimi ».

**Le Téléthon** qui aura lieu le vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019. Comme l'an passé, Corinne Rubin sera la coordinatrice de cet événement organisé à l'initiative de la commune en partenariat avec les associations dizyciennes et les écoles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir les propositions énoncées ci-dessus pour un montant de 1 140,00 € TTC, subventions du Conseil Départemental déduites,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats et pièces afférentes.

## **D.2019.06 : Cotisation à l'UNESCO au titre de l'année 2019**

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est la structure de gestion du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. A ce titre elle est reconnue par l'UNESCO et les services de l'Etat comme l'interlocutrice principale pour la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion mais également de valorisation des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Afin de répondre à ces grands enjeux, la Mission souhaite développer 3 axes de travail principaux en 2019 :

- Animation de la plateforme de gouvernance territoriale de gestion dont l'objectif prioritaire sera de comprendre le territoire, partager l'information, d'anticiper les évolutions et d'établir une stratégie de gestion.
- Préservation, sauvegarde et suivi avec comme objectif principal, initier, fédérer et mutualiser les énergies pour sauvegarder le bien.
- Sensibilisation, formation et valorisation dont l'objectif est d'accroître la visibilité de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Pour développer ses activités de valorisation du patrimoine et de gestion de l'inscription, la Mission s'appuie sur des demandes de subventions auprès de ses membres fondateurs et de ses partenaires. Conformément à la proposition du Conseil d'Administration du 20 décembre 2018, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne- patrimoine Mondial sollicite la cotisation annuelle au titre de l'année 2019 de l'ensemble des communes concernées.

Pour mémoire la commune de DIZY fait partie des communes de la zone centrale pour laquelle le montant de la cotisation annuelle est de 1 € par habitant.

Puisque selon l'INSEE en 2019 la commune de DIZY compte 1577 habitants, le montant de la cotisation annuelle sera donc de 1 577,00 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'autoriser Mme le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne en tant que commune de la zone centrale 2019, pour un montant de 1€ par habitant soit 1 577,00 €.*

## **D.2019.07 : Achat d'un échafaudage**

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à l'acquisition d'un échafaudage pour les besoins des services techniques et espace verts. Elle propose les devis de 2 fournisseurs :

- Barbot Nuances Epernay à DIZY pour un montant de 1 424,00 € TTC soit 1 187,00 € HT
- Trénois Decamps à REIMS pour un montant de 1 403,93 € TTC soit 1 169,94 € HT

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'autoriser Mme le Maire à procéder à l'achat d'un échafaudage auprès de la Société Barbot Nuances Epernay pour un montant de 1 424,00 € TTC soit 1 187,00 € HT,*
- *que ce bien sera inscrit à l'inventaire. imputé en investissement au compte 2158, autres installations, matériel et outillage techniques.*

## **D.2019.08 : Renouvellement du contrat d'entretien de l'orgue de l'église**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'entretien de l'orgue de l'église de DIZY conclu avec le facteur d'orgue M. PLET pour une durée de 5 ans par délibération 2014.47 du conseil municipal du 24 juin 2014 arrive à son terme. Il conviendrait de le renouveler.

Nous avons reçu de M. PLET une proposition de contrat d'entretien pour une durée de 5 ans, au tarif actualisé chaque début d'année en fonction de l'indice ICHTrevTS1 en prenant pour référence l'indice du mois de juin de l'année précédente.

Le montant de la prestation proposée s'élève à 499,80 € HT soit 599,76 € TTC, pour une visite d'entretien annuelle à une date au choix du facteur d'orgue.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien pour l'orgue tribune de l'église Saint Timothée de DIZY, auprès du facteur d'orgue M. PLET, pour un montant de 499,80 € HT soit 599,76 € TTC, actualisé chaque année en fonction de l'indice ICHTrevTS1.*

### **Informations et questions diverses :**

**La cotisation 2019 à l'assurance SMACL** pour les biens communaux et les véhicules est de 13 009,89 €.

**La cotisation 2019 au Comité National d'Action Sociale, CNAS** pour 33 adhérents comprenant 25 agents actifs (207 €) et 8 agents retraités (134,50 €) s'élève à 6 251 €.

Mme CHAUDRE présente le bilan 2018 du CNAS. Pour un montant de cotisation de 6 396 € pour 34 adhérents soit 26 agents actifs (cotisation obligatoire) et 8 agents retraités (cotisation facultative), les agents ont bénéficié de 8 134 € au titre du CNAS.

Le CNAS offre les prestations suivantes :

- aides pour les cartes de pêche, départ en retraite, garde de jeune enfant, médailles du travail, naissance, Noël des enfants, permis de conduire enfant, rentrée scolaire (de 11 à 18 ans et de 19 à 26 ans), séjours linguistiques, séjours vacances, soutien éveil culturel,
- chèques lire/ disques/culture, chèques vacances
- Billetterie pour cinéma, parcs, spectacles
- Coupons sport
- Séjours (locations, voyages),
- prêts

Chaque agent dispose d'un code personnel qui lui permet de profiter de ce dispositif.

Pour mémoire Corinne RUBIN en tant que déléguée du personnel et Dominique CHAUDRE en tant que déléguée de la collectivité au CNAS, se chargent de la sensibilisation des agents afin d'en optimiser l'utilisation.

**Réunion des agences postales de la Marne le 29 janvier 2019 à Epernay :** l'agence postale communale de DIZY se place 4ème sur 45, ce qui démontre l'utilité de ce service public.

**La commission électorale s'est réunie le 10 janvier 2019** et a constaté 1293 inscrits, soit 627 hommes et 666 femmes. Depuis 2019, la nouvelle formule de révision REU est mise en place par les services de l'INSEE et les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent un scrutin, à titre dérogatoire pour 2019, les inscriptions sont possibles jusqu'au 30 mars. Suite à la disparition de la commission électorale et à son remplacement par la commission de contrôle composée de 3 délégués, nous avons désigné par délibération 2018.55 du conseil du 4 décembre 2018, et conformément au décret du 14 mai 2018, le délégué de la commune, Roger PIERRON. Le délégué de l'administration devant être désigné par le Préfet et le délégué du TGI par le Président du Tribunal de Grande Instance. Or par mail reçu dans nos services en date du 31 janvier 2019, il nous est finalement demandé de désigner aussi les délégués du Préfet et du TGI, qui ne doivent être ni élu ni salarié de la commune, ni élu ni salarié de l'EPCI dont nous faisons partie (CCGVM). De ce fait, nous avons proposé les personnes qui avaient été désignées en début de mandat lors de la constitution de la Commission Electorale, et répondant à ces critères, à savoir comme délégué du TGI Monsieur Jean-Pierre GUILLIN et comme délégué du Préfet Monsieur Michel PIERROT, validé par arrêté préfectoral.

Les prochaines élections seront les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

## **INFOS CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2018 au 5 février 2019**

### **CCGVM**

**Conseil communautaire** : jeudi 31 janvier 2019 à LOUVOIS

**ECLAIRAGE PUBLIC** : décret du 27 décembre 2018 paru le 28 décembre et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la pollution lumineuse.

**TRANSPORTS** : 21 janvier 2019 : réunion sur le développement des transports urbains CCGVM / CAECCPC + réunions sur la mise en place de l'auto-partage le 4 février 2019

Suppression des transports scolaires lors des épisodes neigeux par arrêté préfectoral les 23, 24, 30 janvier

**GEMAPI CLECT** le jeudi 24 janvier 2019

**Office de Tourisme Intercommunal (OTI)** : 4 février Inauguration de l'OTI rénové à Hautvillers

**MJCI** : Spectacle « Olympe De Gouge » prévu le vendredi 8 février 2019 à 19h à la Salle des Fêtes de DIZY

**PETR** : comité syndical le 30 janvier 2019

**PAYS** : réunion le 20 décembre : présentation du **camion de la Maison de l'Habitat** qui peut venir dans les communes sur réservation, adhésion à la **SEM OKTAVE** proposée par la Région, sortie du **Guide du Routard** prévue en avril 2019 qui contient 17 coups de cœur, des itinéraires conseillés et des thématiques Famille et Nature, Champagne et Gastronomie, Patrimoine et Architecture. Lancement officiel le 14 mai 2019.

**SCOTER** : jeudi 17 janvier 2019 : jury pour recrutement d'un chargé d'urbanisme

**Cérémonies des Vœux 2019**: Champillon le jeudi 20 décembre, Nanteuil vendredi 4 janvier, Ambonnay mardi 8 janvier, Ay-Champagne mercredi 9 janvier, Hautvillers jeudi 10 janvier, Bouzy, Dizy et Mutigny vendredi 11 janvier, St-Imoges mardi 15 janvier, Avenay mercredi 16 janvier, Germaine jeudi 17 janvier, Tours sur Marne vendredi 18 janvier, Val de Livre samedi 19 janvier, CCGVM mercredi 23 janvier, Fontaine lundi 28 janvier ( cérémonie annulée suite au décès de Stéphane ROBLET, adjoint et élu de la CCGVM) .

## REUNIONS et INFORMATIONS DIVERSES

**Visite périodique** commission de sécurité CAMPANILE le 7 janvier 2019 (**avis favorable**)

**Plan Local d'Urbanisme PLU** : facture émise par le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne pour la rémunération du commissaire-enquêteur pour un montant de 2 558,30 €.

**Pays d'Art et d'Histoire PAH** : réunion le 19 décembre, bilan d'histoire d'un soir et des JEP 2018 et projets sur 2019, en présence du référent PAH nommé par le conseil municipal, Henri Dorigny.

**UNESCO** : réunion le 20 décembre 2018, pensez à participer au dîner caritatif de Juin 2019.

**Cahier de doléances et de propositions** : ouvert depuis le Samedi 8 décembre 2018, à la demande de l'Association des Maires Ruraux de France, AMRF, suite aux manifestations des « gilets jaunes », et qui sera transmis aux préfets et parlementaires. Les retours des habitants doivent être renvoyés pour le 22 février 2019.

Mme le Maire propose aussi de communiquer sur le **Grand Débat** qui est proposé à EPERNAY, le 7 mars 2019, l'occasion pour les habitants de DIZY de rencontrer notre député Monsieur Eric GIRARDIN.

Vœux du Préfet et du Président du Département le lundi 21 janvier 2019.

Vœux du Député le 2 février 2019.

**ASA** : réunion le 30 janvier 2019

## TRAVAUX

**Contrôle annuel des extincteurs** des bâtiments communaux par la société HAAS les 8 et 9 janvier 2019

**Contrôle annuel gaz** par VERITAS pour les écoles et le restaurant scolaire le 18 janvier 2019

**Contrôle annuel désenfumage** salle des fêtes par la société HAAS le 25 janvier 2019

**Contrôle annuel électrique** par la société VERITAS les 21 et 23 janvier 2019 écoles, salle des fêtes, MDA et restaurant scolaire

### PROJET STADE/SALLE SOCIOCULTURELLE

Réunions pour le montage des dossiers de subventions les 9 et 25 janvier 2019

Etudes de faisabilité géothermie en cours, réunion sur site le 10 janvier 2019 pour les forages avec la société Antéa Group.

Commission travaux sur le projet le mardi 29 janvier 2019

### PROJET rue de REIMS :

Réunion le vendredi 21 décembre 2018 avec le cabinet ACi3, les services de la CCGVM, du Département et Véolia pour ajustements du projet et des plans pros, phasage dans le temps et demandes de subventions faites mi-janvier. Des délégations de maîtrise d'ouvrage seront à prévoir avec la CCGVM et le Département.

La société AMODIAG chargée de réaliser le Dossier Loi sur l'Eau, DLE, doit rendre son dossier.

Réunion le jeudi 31 janvier 2019 : pour vérification en amont du respect des règles d'accessibilité PMR de l'ensemble du projet avec M Jean-Pierre PARIS, Président de l'Association Handicap Intercommunal.

Réunion le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 avec les personnes associées au projet : Département, SIEM, CCGVM, et Handicap Intercommunal.

**Point sur la fibre numérique**: dans la continuité de la délibération D.2018.58 validant l'emplacement des 2 futures armoires, Mme le Maire a renseigné la fiche transmise par la société Resocity pour qu'elle puisse prendre contact avec les bailleurs sociaux et ou les syndicats pour les immeubles pour les prises à prévoir pour l'accès à la fibre.

## ENFANCE

### Crèche municipale « Les Canaillous » :

- Gestion des remplacements
- Passage du Père Noël le mardi 18 décembre.
- Mise en place du règlement de la crèche édition 2019 avec les adaptations nécessaires.

### Ecoles maternelle et élémentaire :

Passage du Père Noël le vendredi 21 décembre (cadeaux pour chacune des classes de maternelle, choisis par les enseignantes pour un montant de 150 € par classe accordés par la Municipalité) dans les écoles et au Restaurant scolaire.

**Plan Mercredi : suite à l'acceptation du PEDT** de la commune par la CAF pour subvention complémentaire de 0,46 € par heure et par enfant, Mme le Maire a signé le 20 décembre 2018 la convention relative à la mise en place d'un PEDT et la Charte Qualité Plan Mercredi.

## ADMINISTRATION

**Commission Finances** pour la préparation du DOB et du Budget le 5 février 2019

## VIE LOCALE/ COMMUNICATION

**Commissions d'Attributions de Logement : Plurial Novilia** : 24 décembre 2018, 7 et 21 janvier 2019, 4 février 2019

**Bulletin municipal** de décembre distribué avec le feuillet transmis par les services de la Sous- Préfecture sur les consignes PPI Plan Prévention Inondation en cas de rupture du barrage du Lac Réservoir Marne, qui concernent uniquement la partie basse du village soit les quartiers du Léon et de la Briqueterie ainsi qu'une partie de la zone commerciale.

**MDA : Vernissage de l'exposition « Les Reliquats »** par Elsa NOEL -GUESNON vendredi 18 janvier 2019

**Histoires de Rythmes** : AG le 20 décembre 2018

**USD Foot** : soirée galette samedi 5 janvier 2019

**Comité de Jumelage** : accueil d'une délégation de SOMMERACH du 18 au 20 janvier 2019

**Vœux du Maire** : vendredi 11 janvier 2019

**Comité de St- Vincent** : samedi 19 janvier, défilé, messe, remise des diplômes de taille et des médailles du travail, banquet et soirée dansante

**Magic Jet Team** : AG le 25 janvier 2019

**Matières et Couleurs** : AG le jeudi 31 janvier 2019

**Club Amitié Solidarité** : AG le 31 janvier 2019

**Repas des Aînés** : dimanche 3 février 2019 avec 109 invités

Mme le Maire donne la parole aux élus présents. Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 21h40.

Madame le Maire,  
Barbara NAVEAU



Mme la secrétaire de séance  
Christiane BOUTHORS

